

LE MOUVEMENT DE LA PAIX

ANALYSE DU BUDGET 2020 DE LA DEFENSE

DANS LE CADRE DE LA LOI DE
PROGRAMMATION MILITAIRE
ET PROPOSITIONS ALTERNATIVES
POUR LA PAIX



En accompagnement d'une
saisine des parlementaires pour un
amendement au projet de loi de
finances 2020

A. Analyse générale

Le budget 2020 de la défense voté par l'assemblée nationale en première lecture s'établit à 37,5 milliards d'euros soit une hausse de 1,7 milliards d'euros par rapport à 2019 soit plus 4,9 % par rapport à 2018 (35,8 en 2019).

Depuis 2017, le budget de la défense aura ainsi augmenté de près de 5 milliards d'euros, soit 15%.

Le budget de la défense est le budget qui obtient la plus grosse hausse par rapport aux autres budgets en 2019.

La Loi de programmation militaire prévoit que le budget défense bénéficie d'une hausse de 1,7 milliard d'euros par an jusqu'en 2022, puis d'un nouveau palier d'augmentations considérables de 3 milliards par an à partir de 2023.

Si cette évolution se maintient c'est une augmentation de 16,8 milliards sur la période 2019-2025. Cette évolution porterait le budget de la défense à 52,6 milliards d'euros en 2025

En 2020, les dépenses consacrées à la défense atteindront ainsi 1,86% du PIB français. Le gouvernement s'est engagé à consacrer 2% du PIB au budget de la défense d'ici à 2025 (conformément aux recommandations de l'OTAN qui préconise que tous les Etats atteignent 2 % de leur PIB- NDLR).

Les crédits consacrés aux opérations extérieures (Sahel, Levant...) seront augmentés pour 2020 à 1,1 milliard d'euros, contre 850 millions en 2019 et 450 millions en 2017 ; confirmant l'importance de l'intervention militaire de la France hors de ses frontières.

Le budget équipements atteindra ainsi 20,9 milliards d'euros en 2020, contre 12,1 milliards pour la masse salariale et 4,5 milliards pour les dépenses de fonctionnement.

Dans ce tableau il faut rajouter que les exportations d'armement français ont progressé de 30% en 2018. L'Arabie saoudite est un de nos principaux clients.

B. Eléments plus précis sur le budget consacré aux armes nucléaires

Rappel préalable de quelques éléments de contexte :

Le Traité de non-prolifération Nucléaire (TNP) est entré en vigueur le 6 mars 1970. Il n'a été ratifié par la France que le 2 août 1992.

L'article 6 de ce traité prévoit que « Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) a été adopté à l'Onu le 7 juillet 2017 par 122 Etats. Actuellement 79 Etats ont signé le TIAN et 33 l'ont ratifié. Il entrera en application dès que 50 Etats l'auront ratifié, ce qui ne saurait tarder puisque une quarantaine d'Etats signataires ont engagé le processus de ratification.

Déjà, dans la loi de programmation militaire 2014/2019, 23,3 milliards ont été attribués à la dissuasion nucléaire - soit 50 % des crédits d'équipements destinés aux armements conventionnels - ce qui avait d'ailleurs suscité l'inquiétude d'un certain nombre de députés y compris parmi ceux favorables à la dissuasion.

Le livre blanc de la défense de 2013 confirmé par la revue stratégique de 2017, ayant fixé le cap d'un renouvellement de l'ensemble des systèmes liés à la force de dissuasion nucléaire (et en particulier le renouvellement des quatre sous-marins nucléaires de la Force océanique stratégique). La loi de programmation militaire 2019/2025 a prévu des augmentations budgétaires considérables qui devraient porter le budget de la dissuasion de 3,7 milliards en 2017 à environ 6 à 7 milliards en 2025 soit un quasi doublement des crédits consacrés aux armes nucléaires.

Or, les armes nucléaires sont illégales au regard du droit international, cette illégalité est renforcée avec l'arrivée du TIAN ; inutiles militairement pour assurer la sécurité des français comme le prouve par exemple la persistance des attentats, du terrorisme et des guerres ; économiquement et financièrement coûteuses ; éthiquement inadmissibles. Mais surtout dangereuses, car leur utilisation par erreur, défaillance humaine, accident matériel ou par une cyber-attaque, le risque zéro n'existant pas, conduirait à des catastrophes humanitaires et environnementales susceptibles de mettre en cause l'existence même de l'humanité sur terre. Seule la suppression des armes nucléaires, comme le propose le TNP, peut éviter une telle catastrophe humanitaire.

B.1 - Le renouvellement des deux composantes de la dissuasion

(Description essentiellement factuelle reprenant surtout les éléments extraits de rapports parlementaires et quelques analyses journalistiques avec seulement quelques appréciations du MVTPAIX (Mouvement de la Paix) notées « Mvtpaix »).

Situation générale :

Le rapport fait en mars 2018 au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 indique que tous les programmes majeurs seront exécutés entre 2019-2025 sans étalements calendaires des grands programmes d'armement, ni réductions des objectifs.

En ce qui concerne la dissuasion nucléaire l'évolution suivra son cours vers un quasi doublement des crédits.

Le budget s'inscrit donc dans la loi « *la loi de programmation militaire qui prévoit les moyens nécessaires au maintien sur le long terme de la dissuasion nucléaire, conformément aux orientations de la Revue stratégique* ».

En la matière, la LPM s'inscrit tout à fait dans la continuité des programmations précédentes et considère la dissuasion comme la « *clé de voûte de la stratégie de défense* », qui demeure « *strictement défensive et suffisante* ». Et plus grave même extrêmement grave, elle est présentée comme devant permettre destinée à la France de préserver « *ses intérêts vitaux* » contre « *toute agression d'origine étatique, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme* » (ce qui ouvre la voie à l'utilisation de l'arme atomique face à des menaces non atomiques - Mvtpaix) et contribue « *de facto à la sécurité de l'Alliance atlantique et à celle de l'Europe* » (Citations extraites de la Revue

stratégique). Conformément aux conclusions de la Revue stratégique, le rapport annexé au rapport précité réaffirme que la posture permanente de dissuasion s'appuie sur deux composantes « indissociables », océanique et aéroportée, dont la « complémentarité offre au Président de la République une gamme élargie d'options stratégiques ».

Les programmes nouveaux portent le nom de programmes de modernisation alors qu'il s'agit ni plus ni moins du remplacement quasi total des éléments de la FOST (force océanique stratégique) et des forces aéroportées (Mvtpaix).

B.1. a) La modernisation de la composante océanique

Le renouvellement de la composante océanique (Fost) repose sur quatre programmes principaux :

- Le renouvellement de l'ensemble des 4 sous-marins lanceurs d'engins (4 SNLE),
- La mise en service du missile nucléaire M51.3, embarqué sur les sous-marins SNLE
- Le développement d'une future version du missile M 51,
- Les travaux de conception du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération (SNLE 3G), dont le rapport annexé confirme que la « phase de réalisation » sera lancée pendant la période de programmation.

B.1. b) La modernisation de la composante aéroportée

- La modernisation de la composante aéroportée sera poursuivie, avec :
Le « passage à un porteur unique Rafale » dès 2018 ;
- La rénovation « à mi-vie » du missile air-sol moyenne portée améliorée (ASMPA), vecteur des têtes nucléaires aéroportées.

B.1. c) La modernisation l'environnement de la dissuasion

En plus des armes nucléaires, de leurs vecteurs et de leurs « porteurs », la mise en œuvre de la dissuasion repose sur un ensemble de programmes spécifiques, ainsi que sur un socle de capacités conventionnelles. La LPM pourvoit à la modernisation de l'ensemble de ces capacités.

B.1. d) Des programmes spécifiques

(Et des profits substantiels pour certains ! - Mvtpaix).

Lors de son audition du 6 mars 2018 devant la commission de la défense, le président-directeur général de Thales a souligné le caractère crucial des transmissions nucléaires, qui ne peuvent souffrir aucun aléa de fonctionnement. Le rapport annexé indique que ces transmissions nucléaires « permanentes, sûres et résistantes » seront « adaptées » pour « apporter la souplesse, l'allonge et la résilience nécessaires à la stratégie de dissuasion ».

Surtout, l'outil de dissuasion dépend d'un ensemble d'études visant à garantir la fiabilité des bombes atomiques et à les « améliorer » au fur et à mesure. Dans ce cadre, le programme Simulation, que présente le paragraphe ci-après, tient une place centrale.

Malheureusement la filière de l'électronique médicale est négligée et la France achète les scanners corps entiers chez Siemens en Allemagne ou chez GE (Général Electric) aux Usa à raison de 1 million

d'euros l'unité alors qu'un seul missile M 51 coûte 120 millions d'euros selon l'usine nouvelle.
(Mvtpaix)

B.2 LE PROGRAMME SIMULATION

- Le cœur du programme Simulation se développe autour de trois volets :
la physique des armes, permettant de dégager les grandes équations mathématiques nécessaires à la modélisation du déclenchement d'une arme nucléaire ;
- la simulation numérique qui permet de développer de codes de calcul intervenant dans la résolution des équations précédemment évoquées ;
- la validation expérimentale ou « par partie », reposant sur la réalisation d'expériences spécifiques en laboratoire et la lecture des résultats à la lumière des données collectées lors des anciens essais nucléaires.

La simulation est conduite sur deux installations fondamentales :

- l'accélérateur à induction de radiographie pour l'imagerie X (AIRIX), en service entre 1999 et 2012, et qui a été remplacé en 2014 par l'installation Epure, implantée à Valduc. Cette dernière sera pleinement opérationnelle à l'horizon 2022 ;
- le laser mégajoule, en service depuis 2014, qui est l'unique outil de validation expérimentale des phénomènes physiques intervenant lors l'explosion nucléaire.

Afin de garantir la sûreté et la fiabilité des armes nucléaires, la DAM, en partenariat avec l'entreprise française Bull/Atos, a développé avec succès des supercalculateurs dès le début des années 2000. Trois générations de l'outil de calcul TERA (20) se sont ainsi succédé depuis lors et une nouvelle génération, TERA 1 000, est en préparation.

À plus long terme, le programme Simulation répond aussi à un besoin en formation et en certification de la nouvelle génération d'experts « post-essais nucléaires », amenée à garantir la performance de l'arme atomique.

Les rédacteurs du rapport de 2018 estiment que l'approfondissement du programme Simulation constitue bien le moyen le plus absolu de conforter la crédibilité (1) de la force nucléaire, et doit faire l'objet d'un financement à la hauteur des enjeux. Ainsi par exemple du renouvellement des calculateurs, qui doit être opéré tous les cinq ans en raison de l'obsolescence des composants électroniques et de l'accroissement nécessaire de la puissance des calculs pour augmenter la précision. Il faudrait augmenter la puissance de calcul d'un facteur 100 d'ici 2021, ce qui nécessite un important effort financier.

Les scientifiques dans les universités et les hôpitaux aimeraient bien que leurs matériels soient changés tous les 5 ans (Mvtpaix).

C. La militarisation de l'espace ; un autre aspect gravissime de la mise en œuvre la loi de programmation militaire

Lors de sa conférence de presse le 13 juillet 2019, le président de la République a annoncé la création d'un grand commandement militaire dédié à l'espace mis en place en septembre au sein de l'armée de l'Air qui "deviendra à terme l'armée de l'Air et de l'Espace".

Le président de la République a indiqué que « *la nouvelle doctrine spatiale permettra d'assurer notre défense de l'espace et par l'espace* ».

C'est une évolution extrêmement grave puisqu'elle place y compris la recherche conduite par le CNES (Centre national des études spatiales) sous l'autorité du grand commandement militaire de l'espace.

Et surtout il ne s'agit plus de préserver l'espace mais de faire de l'espace un instrument est un outil pour la guerre, alors que le dérèglement climatique nécessiterait au contraire que l'espace soit utilisé essentiellement à des fins pacifiques (Mvtpaix).

La Loi de programmation militaire française (LPM) 2019-2025 prévoit un budget de 3,6 milliards d'euros pour le spatial de défense, qui doit notamment permettre de financer le renouvellement des satellites français d'observation CSO et de communication (Syracuse), de lancer en orbite trois satellites d'écoute électromagnétique (CERES) et de moderniser le radar de surveillance spatiale GRAVES.

REMARQUES 1 ET 2 CONNEXES (MVTPAIX)

1) Aux Etats-Unis, le Pentagone a annoncé son intention de mettre sur pied une Space Force voulue par le président Donald Trump, sous réserve de l'approbation du Congrès. Cette force spatiale sera l'égale des autres corps d'armée américains, tout en restant dans le giron de l'armée de l'Air, et rassemblera l'ensemble des personnels militaires et civils qui travaillent dans le domaine spatial au sein du Pentagone (satellites, fusées, armes, technologies...). La surveillance de l'espace sera l'une de ses priorités.

2) L'Etat n'a pas trouvé 5 milliards pour combler le soit disant déficit de la sécurité sociale Il fait supporter à la sécurité sociale les mesures « gilets jaunes » et il a décidé récemment de priver les migrants de toute couverture sociale pendant trois mois au détriment de leur vie et de toutes les règles éthiques en matière de soins mais aussi de celles des Français avec le risque qui résulte de la possibilité d'extension et de contagion de maladies non soignées à temps.

Mêmes politiques au-delà des mots ?

Sources : cette analyse a été faite à partir des sources suivantes, avis présenté par le commission des affaires étrangères sur les projets de loi de finances 2019 et 2020 et pour la période 2019 à 2025, ICAN, les journaux suivants : l'Express, l'Expansion, Le Figaro, Capital, Les échos, la Tribune.

D. Des propositions alternatives co-élaborées avec 43 ONG/associations/syndicats

(Ces propositions sont portées par *Le livre blanc pour la Paix* mis au point par un collectif d'organisations à l'initiative du Mouvement de la Paix).

D.1 C'est quoi *Le livre blanc pour la Paix* ?

Aujourd'hui, de manière très pragmatique, une stratégie pour la paix est en train de se mettre en place par la conjonction de l'action des Nations Unies (en particulier à travers son programme pour une culture de la paix) et de l'émergence d'une vaste coalition mondiale qui réunit les grandes institutions internationales (ONU, Unesco, PNUD, Cop 21, etc.) et les forces vives de la « société civile » mondiale (syndicats, ONG, parlementaires, maires, Croix Rouge internationale, mouvements féministes et de défense de l'environnement, associations humanitaires et de défense des droits humains, forums sociaux...).

Le préambule du livre blanc qui est en cours de réactualisation, précise que « *alors que chaque jour apporte son lot de morts et de victimes, alors que de manière déraisonnable les dirigeants de ce monde appellent à une nouvelle augmentation des dépenses d'armement au nom de la paix et de notre sécurité, ce Livre blanc pour la Paix entend apporter une autre vision, une autre perspective au service d'une stratégie pour la paix* ».

Le constat est évident, en particulier au vu de la situation d'un Moyen-Orient ravagé par la guerre, au vu du développement d'un terrorisme criminel engendré par ces guerres et par la misère : Les guerres ne sont que des échecs, elles conduisent au chaos et engendrent des monstruosité.

Ce livre blanc pour la paix est une contribution, émanant d'un collectif d'ONG françaises, portant sur les conditions d'une sécurité véritable pour la population vivant en France.

Ce livre blanc entend dénoncer les politiques guerrières mais aussi être une contribution positive à la construction d'une alternative pour la paix, pour l'émergence d'une transition pacifiste et d'un monde sans armes et sans guerres.

Cette transition pacifiste peut se construire grâce à une double dynamique que l'on appellera « la dynamique du double balancier » se caractérisant par une diminution progressive des moyens militaires de la sécurité (et en premier lieu des dépenses consacrées aux armes nucléaires dont l'élimination est programmée) et par l'augmentation des moyens pour la construction de la paix à travers la mise en œuvre des droits humains dans le monde entier.

Ce livre blanc est une première contribution qui ne demande qu'à bénéficier de l'enrichissement et de la réflexion de toutes et de tous. Il est construit sur la base d'un examen de la réalité concrète du monde d'aujourd'hui à partir duquel se fonde une vision : pour l'avenir de l'humanité, il n'y a d'autre chemin que la paix » (Extrait du livre blanc)

D.2 Le livre blanc propose une orientation stratégique pour construire la Paix et des propositions concrètes

- ✚ Ces propositions s'appuient sur des textes fondamentaux qui font consensus au plan mondial à savoir : la charte des Nations Unies,
- ✚ la résolution des Nations Unies culture de paix et de non-violence,
- ✚ la résolution des Nations Unies pour la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD),
- ✚ les conclusions de la convention de Paris sur le climat,
- ✚ l'ensemble des dispositifs constitutifs ce que l'on a coutume d'appeler droits économiques et sociaux.

D-3 Le livre blanc s'articule autour de 5 programmes mobilisateurs intégrant des propositions concrètes

D.3.1 Programme mobilisateur 1 : La prévention et la résolution pacifique des conflits

- ✚ Pour une France et une Europe actives en faveur de solutions de paix dans les conflits.
- ✚ Pour une France et une Europe actives pour une paix juste et durable au Moyen-Orient

D.3.2 Programme mobilisateur 2 : le désarmement et la fin du commerce des armes

- ✚ Pour une France et une Europe actives en faveur de l'abolition des armes nucléaires
- ✚ Pour une France et une Europe actives pour la réduction des dépenses militaires, l'interdiction du commerce des armes et la reconversion des industries d'armement

D.3.3 Programme mobilisateur 3 : le renforcement du multilatéralisme et des Nations Unies, le retrait de l'OTAN, vers une conférence Helsinki 2 pour une sécurité commune en Europe

- ✚ Pour une France et une Europe actives en faveur d'une organisation des Nations Unies plus démocratique et plus efficace.
- ✚ L'ONU doit défendre les prérogatives de sa Charte et son rôle dans la prévention et le règlement des conflits en particulier face à l'ingérence de l'Otan dans ces questions.
- ✚ Pour une France active en faveur d'une Europe sociale et pacifique, œuvrant pour le désarmement, la solidarité entre les peuples et le respect du droit international.

D.3.4 Programme mobilisateur 4 : s'attaquer aux causes des violences et des guerres par le développement tous azimuts d'une culture de la paix et de la non-violence

- ✚ Pour une France et une Europe actives pour la promotion de tous les droits humains et la lutte contre les discriminations et les exclusions et pour l'égalité hommes/femmes.
- ✚ Pour une France active en faveur d'une mondialisation respectueuse des êtres humains et de la planète.
- ✚ Pour une France et une Europe exemplaires en matière d'immigration et de droit d'asile.
- ✚ Pour une France et une Europe actives en faveur de la justice sociale, de la participation démocratique, des services publics et de la protection sociale.
- ✚ Pour une France et une Europe actives en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence.

- ✚ Pour une France et une Europe actives en matière d'éducation à la paix et à la non-violence.
- ✚ Promouvoir une véritable éducation à la paix et à la citoyenneté.

D.3.5 Programme mobilisateur 5 : des politiques nouvelles, des réformes structurelles profondes et des outils militaires réduits et adaptés

- ✚ Une politique de prévention des conflits.
- ✚ Une action internationale audacieuse pour la prévention des conflits avec une reconstruction des outils diplomatiques de la France et le développement des coopérations décentralisées en vue de réduire les inégalités de développement entre les Etats et les peuples.
- ✚ Une réforme des médias pour soustraire les médias du contrôle du lobby militaro industriel et redonner vie à un vrai pluralisme de la presse.
- ✚ Mise en place d'un observatoire des situations pré-confliktuelles.
- ✚ La création d'un Institut Nationale de Recherche et d'Education à la Paix pluridisciplinaire.
- ✚ la mise en place d'une mission interministérielle pour la paix.
- ✚ La création d'un Institut National pour une Citoyenneté active en faveur de la Paix.
- ✚ La création d'un Ministère de la paix pour coordonner l'ensemble des politiques en ce domaine.
- ✚ Une armée minimale, indépendante pour la sécurité du pays.

RAPPEL DE LA LETTRE DE SAISINE DES PARLEMENTAIRES EN VUE D'UN AMENDEMENT AU PROJET DE BUDGET 2020

Objet : proposition d'un amendement au projet de loi de finances 2020

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Dans quelques mois, en mai 2020, aux Nations Unies les Etats du monde entier vont se réunir pour la conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), 50 ans après son entrée en vigueur le 5 mars 1970¹.

En signant ce Traité la France s'est engagée à travers l'article 6 "*à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace*".

Comme vous le savez la menace des armes nucléaires et le réchauffement climatique sont deux des principaux défis auxquels doit faire face l'humanité. Les armes nucléaires seront totalement illégales au regard du droit international avec l'entrée en vigueur en 2020 du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) - en plus des autres normes internationales (le TNP en particulier) réglementant ce systèmes d'armes, inutiles militairement pour assurer la sécurité des français comme le prouve par exemple la persistance des attentats, du terrorisme et des guerres; économiquement et financièrement coûteuses; éthiquement inadmissibles. Leur utilisation par erreur, défaillance humaine, accident matériel ou par une cyber-attaque, le risque zéro n'existant pas, conduirait à des catastrophes humanitaires et environnementales susceptibles de mettre en cause l'existence même

¹ Le TNP a été ratifié par la France le 2 août 1992.

de l'humanité sur terre. Seule la suppression à terme des armes nucléaires, comme le propose le TNP, peut éviter une telle catastrophe humanitaire.

Il est encore temps, pour le ou la parlementaire français(e) que vous êtes, d'agir pour favoriser le succès de la conférence d'examen du TNP en proposant, dans le cadre de la procédure budgétaire en cours un amendement visant au gel et à la mise en réserve des crédits consacrés à la modernisation des armes nucléaires dans le budget 2020.

Dans le même temps vous avez le pouvoir de proposer la mise en place d'une commission parlementaire visant à associer l'ensemble des parlementaires au processus de préparation et au suivi des travaux de la conférence d'examen du TNP. Cette commission pourrait aussi engager d'ici là des initiatives visant à favoriser la réussite de la conférence d'examen, en travaillant par exemple de concert avec les parlementaires des pays possédant l'arme nucléaire et plus particulièrement avec les Etats "Dotés" du P5 (France, Usa, Russie, Royaume-Uni, Chine).

Nous attendons de vous que vous preniez des initiatives par tous les moyens et procédures à votre disposition et à la disposition du groupe parlementaire auquel vous participez, pour favoriser l'adoption et la mise en œuvre des mesures allant dans le sens des propositions ci-dessus mentionnées.

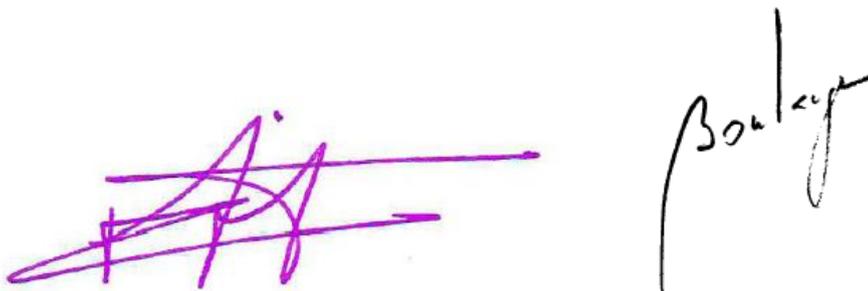
Le gel de ces crédits et autres mesures liées constitueraient un geste politique fort vis-à-vis des autres Etats possédant l'arme nucléaire et une incitation à en faire de même, afin de favoriser la mise en œuvre de l'article 6 du TNP et d'accélérer le processus de ratification du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN)² et marquerait la volonté des parlementaires de ne pas être exclus d'une négociation internationale qui intéresse au plus haut point la sécurité du peuple français et la sécurité du monde.

Vous trouverez en pièce jointe notre analyse du budget 2020 de la défense dans le cadre de la loi de programmation militaire, et prendre connaissance de propositions alternatives.

Recevez l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Bureau national du Mouvement de la Paix,

Les porte-paroles nationaux Roland NIVET & Edith BOULANGER



² Le Traité d'Interdiction de Armes Nucléaires a été adopté à l'Onu le 7 juillet 2017 par 122 États. Actuellement : 79 États ont signé le TIAN et 33 l'ont ratifié. Il entrera en application dès que 50 États l'auront ratifié, ce qui ne saurait tarder puisque une quarantaine d'États signataires on engagé le processus de ratification.